

Présentation du projet de création d'une cellule de lutte et de prévention du harcèlement sexuel et moral

CTP du 17 février 2011

Contexte

- En deux ans de vice-présidence en charge de l'égalité Femmes/Hommes, 6 cas de harcèlement sexuel/sexué avaient été signalés à Sandrine Rousseau.
- Existence à l'université Lille 3 d'une cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel.

Une première étape

- Idée de Sandrine Rousseau, approuvée par le groupe de travail égalité Femmes/Hommes, de créer une structure analogue à celle de Lille 3, en s'appuyant sur la réflexion d'un groupe de travail spécifique.
- Présentation de ce projet au CA du 23 octobre 2010
 - la prise en charge du harcèlement **moral** par cette cellule est immédiatement suggérée par certains élus ;
 - la composition envisagée du groupe de travail « harcèlement » est modifiée, avec une ouverture plus grande sur les listes présentes aux conseils de l'université.
- **Création du groupe de travail « harcèlement », composé de la façon suivante :**
 - vice-présidente chargée de l'égalité Femmes/Hommes
 - chargé des affaires juridiques et réglementaires
 - directrice des ressources humaines
 - médecin de prévention
 - assistante sociale « personnels » (SCAS)
 - assistante sociale personnels CNRS
 - 2 assistantes sociales étudiants SIUMPPS
 - étudiant
 - 4 membres du GT égalité Femmes/Hommes
 - 3 personnels issus des listes des conseils

Deuxième étape : le temps de la réflexion

- Entre janvier et septembre 2010, le groupe de travail « harcèlement » se réunit **4 fois** (2 fois sous la responsabilité de Sandrine Rousseau, 2 fois sous celle de Laurence Marsalle, qui a repris la mission égalité Femmes/Hommes suite au départ de Sandrine Rousseau).
- Plusieurs interventions « techniques » : présentation de Xavier Furon sur le cadre juridique des harcèlements sexuel et moral ; présentation de Nathalie Coulon (MCF en psychologie à Lille 3) sur la formation à l'écoute dispensée aux membres de la cellule de Lille 3.

- La question de la prise en charge par la cellule du harcèlement moral est plusieurs fois débattue. Mais la plupart des cas auxquels ont été confrontés les membres du groupe de travail relèvent plus du harcèlement moral/sexué que sexuel
→ **choix de la prise en charge du harcèlement moral également.**

Troisième étape : les conclusions

Le groupe de travail « harcèlement » propose la création d'une cellule de prévention du harcèlement sexuel et moral.

- Ses **missions** s'articuleraient autour de 2 axes :
 - un rôle **d'information des personnels et étudiants de Lille 1** quant à leurs droits, démarches et recours possibles en cas de harcèlement, qu'il soit sexuel ou moral.
 - Un rôle **d'écoute, d'aide et d'orientation** des membres de la communauté universitaire qui s'estiment victimes de harcèlement moral ou sexuel.

Il est important de souligner que cette cellule n'est pas là pour se substituer à aucune des instances en charge de ces problèmes, existant actuellement. Elle s'ajoute plutôt à elles, avec l'idée de faciliter une démarche loin d'être évidente pour des victimes de harcèlement.

- La cellule se composerait de 15/20 membres, bénévoles, issus de la communauté universitaire, avec un souci de parité. Ils bénéficieraient d'une formation juridique sur le harcèlement, et d'une formation à l'écoute.
- **Fonctionnement** de la cellule :
 - La cellule se réunirait plusieurs fois au cours de l'année pour mener à bien sa mission d'information. Elle présenterait un bilan annuel de ses activités devant le CEVU, le CTP, le CA et le CHS, les échanges avec ce dernier pouvant être plus fréquents.
 - Concernant l'aide aux victimes présumées, elle se ferait par binôme. Ce binôme, en discutant avec la personne, l'orienterait au mieux au vu de sa demande, et de ses problèmes : médecin de prévention, assistante sociale, psychologue, syndicats, DRH, et éventuellement des associations extérieures à l'université qui s'occupent de tels problèmes.

Laurence Marsalle
Chargée de mission pour l'égalité Femmes/Hommes